
	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Février 2022
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour :
	Chef d'équipe reconnaissance risques radiologiques RAD 1	

REFERENTIEL INTERNE RELATIF A L'ORGANISATION DE LA FORMATION ET DE L'EVALUATION (RIOFE)

CHEF D'EQUIPE RECONNAISSANCE RISQUES RADIOLOGIQUES

RAD 1

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Février 2022
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour :
	Chef d'équipe reconnaissance risques radiologiques RAD 1	

Ce référentiel interne d'organisation de la formation et de l'évaluation a pour finalité la description des modalités d'organisation et d'évaluation de la formation de chef d'équipe reconnaissance risques radiologiques (RAD 1). C'est le document de référence en matière d'organisation pédagogique et d'évaluation.

I – MODALITES D'ORGANISATION

I-1– Cadre des activités du chef d'équipe reconnaissance RAD

Le chef d'équipe intervient pour l'exécution des opérations et la mise en œuvre des matériels au sein d'une équipe lors d'incident ou d'accident comportant des risques radiologiques (R) ou nucléaires (N) sous l'autorité du COS ou d'un chef de CMIR.

I-2– Conception du parcours de professionnalisation

Ce RIOFE reprend l'ensemble du guide national de référence RAD du 26 juin 2020, en attendant la parution du RNAC.

L'organisation de ce parcours est conçue par les équipes pédagogiques constituées de concepteurs et de formateurs-accompagnateurs. Cependant, il est convenu que les équipes pédagogiques en charge de la formation des chefs d'équipe reconnaissance RAD doivent avant tout tenir compte des compétences précédemment acquises. Ce diagnostic de compétences est réalisé en amont ou le premier jour de l'action de formation.

Les équipes pédagogiques doivent créer des parcours personnalisés centrés sur une mixité de techniques pédagogiques tout en privilégiant les mises en situations professionnelles.

I-3– Conditions d'accès


Le chef d'équipe reconnaissance RAD doit :

- être sapeur-pompier professionnel ;
- avoir validé la formation de chef d'équipe SPP de tronc commun ;
- être apte médicalement au domaine d'activité exercé.

I-4– Conditions d'exercice

Le chef d'équipe reconnaissance RAD doit:

- avoir validé la formation de chef d'équipe RAD ;
- valider la formation de maintien et de perfectionnement des acquis prévue par le règlement fonctionnel de la FOS NRBC du SDIS de la Loire ;
- être inscrit sur la liste annuelle d'aptitude opérationnelle ;
- être apte médicalement au domaine d'activité exercé.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Février 2022
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour :
	Chef d'équipe reconnaissance risques radiologiques RAD 1	

I-5- Equipe pédagogique

La désignation des personnes composant les équipes pédagogiques relève de la responsabilité du directeur de l'organisme de formation. Les équipes pédagogiques doivent être prioritairement qualifiées conformément aux formations de spécialité du domaine d'activité de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers.

Le directeur de l'organisme de formation peut néanmoins solliciter toute personne reconnue compétente dans un domaine d'expertise spécifique pour participer ponctuellement à l'action de formation.

L'encadrement est composé de :


Nombre d'apprenants			6	12
Coordinateur de stage	FOR ACC	Officier RAD 3	1	1
Tutorat en centre	RAD 2 - Accompagnateur de proximité	1 tuteur par apprenant désigné par le chef de centre		
Présentiel pédagogique	RAD 2 a minima	dont le coordinateur de stage	2	3
	Aide-formateur		1	1

I-6- Durée et déroulé pédagogique

Le parcours de formation débute dès que le sapeur-pompier a reçu sa convocation.

Il est construit selon les périodes d'apprentissage suivantes :

- Une FOAD** d'une durée estimée à 8 heures. Elle permet l'acquisition des savoirs liés à la radioactivité.
L'accès à la formation en présentiel est conditionnée par la réussite des questionnaires de FOAD associés. La réussite des questionnaires est effective lorsque l'apprenant a obtenu au moins 70% de bonnes réponses à chaque questionnaire en moins de trois essais. Un apprenant n'ayant pas réussi ses questionnaires de FOAD une semaine avant l'accès à la formation se verra refuser la suite du parcours de formation.
- Une période de tutorat en centre préalable à toute participation en présentiel :**
Accompagné par un tuteur désigné par le chef de centre, cette séquence pédagogique doit permettre à l'apprenant de maîtriser la capacité opérationnelle des équipements et des matériels du FNRBC.
Les apprenants sont invités à se rapprocher de tuteurs RAD 2 / accompagnateurs de proximités avant l'accès en formation en présentiel.
- Une période en présentiel pédagogique de 4 jours :**
Cette période pédagogique doit permettre à l'apprenant de se perfectionner dans son emploi de chef d'équipe reconnaissance RAD.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Février 2022
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour :
	Chef d'équipe reconnaissance risques radiologiques RAD 1	

Récapitulatif du parcours de formation :

FOAD et tutorat centre	Présentiel
1 mois minimum	4 jours

I-7- Public

Des sessions de formation de 6 à 12 apprenants doivent être privilégiées. Ils pourront s'inscrire sur les sessions de formation proposées via le « libre-service stagiaire » de GEEF en exprimant un éventuel besoin spécifique lié à une difficulté d'apprentissage (exemple : personne dyslexique).

I-8- Moyens logistiques

	Nombre d'apprenants
Période de présentiel pédagogique	1 FNRBC et son matériel RAD, dont sas 1 lot formation NRBC comprenant <ul style="list-style-type: none"> • 1 tenue complète par apprenant • 1 masque à cartouche par apprenant 1 salle de formation + 2 salles d'examen Matériel de coloration Lampe UV Dosimétrie opérationnelle et passive : 1/apprenant et formateur 1 VTPM Colis RAD et étiquetage

Des moyens supplémentaires peuvent être demandés en fonction des besoins pédagogiques.


I-9- Lieux de formation

Les lieux de formations sont à définir par le coordinateur de stage en lien avec son équipe pédagogique et devront respecter la procédure qualité P021 « Modalités d'organisation des MSP ».

Une journée de mises en situation et ateliers pédagogiques est réalisée avec un partenaire conventionné proposant des sources radioactives.

I-10 – Programme pédagogique


Le programme pédagogique est construit par l'équipe pédagogique en lien avec le bureau de la formation et la FOS NRBC en prenant en compte l'ingénierie pédagogique pour adultes et les besoins des apprenants.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Février 2022
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour :
	Chef d'équipe reconnaissance risques radiologiques RAD 1	

I-11 – Les compétences du chef d'équipe reconnaissance RAD

Les compétences du chef d'équipe reconnaissance RAD sont définies selon 4 blocs de compétence.

Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. S'intégrer dans un cadre général	S'intégrer dans le dispositif opérationnel
	Rendre compte, en cours et fin d'opération, au chef de la CMIR
2. Réaliser les mesures conservatoires	Délimiter et baliser une zone de sécurité autour d'une source ou d'un lieu d'événement
	S'assurer de la protection des primo-intervenants
	Soustraire les impliqués du risque et les isoler
3. Qualifier le risque	Effectuer des reconnaissances et recueillir des informations sur le danger
	Effectuer des mesures pour évaluer le risque d'irradiation
	Détecter la contamination éventuelle
	Participer aux relevés de mesures sur le terrain
4. Assurer le soutien	Assurer un soutien logistique aux équipes d'intervention ou autres équipes
	Préparer l'arrivée des équipes d'intervention
	Se mettre à disposition du chef de la CMIR ou des chefs d'équipe intervention

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Février 2022
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour :
	Chef d'équipe reconnaissance risques radiologiques RAD 1	

II – EVALUATION DE LA FORMATION

La formation de chef d'équipe reconnaissance RAD est dite **certificative**. A ce titre, la finalité de l'évaluation est d'apporter les éléments factuels permettant de confirmer que le degré d'autonomie de l'apprenant dans la réalisation de ses activités est conforme au GNR et ce, en vue de la délivrance du diplôme.

II-1– Modalités d'évaluation

La mesure des compétences se réalise lors du parcours de formation décrit au paragraphe I.
Les indicateurs portent sur:

- La qualité de la réponse: exactitude, précision, rigueur, ...
- Le process utilisé pour y répondre: **habileté**, adéquation, adaptation, ...
- Les normes applicables : **connaissances**, respect, conformité, ...
- Le comportement: **attitudes**, autonomie, initiative, aptitude, rapidité, cohérence, pertinence, ...

Les fiches d'activité des différentes compétences sont détaillées en annexe 1.

II-2– Le porte feuilles de compétences (annexe 2)

L'évolution de l'acquisition de la compétence est inscrite sur le portefeuille de compétences de l'apprenant. Le portefeuille de compétences doit être utilisé sous cette forme et renseigné tout au long de la formation par l'apprenant lors des périodes en présentiel.

A l'issue de la formation, les portes-feuilles de compétences de l'ensemble des apprenants doivent être transmis au bureau de la formation via le logiciel GEEF pour analyse et délivrance des diplômes.


II-3– Natures et critères d'évaluation

Les évaluations liées aux connaissances peuvent être réalisées à partir :

- de QCM ;
- de QROC ;
- d'interrogations orales.

Le QCM final, conforme au GNR, sera certificatif.


Les évaluations liées à l'attitude et aux habiletés sont réalisées à partir de l'observation de l'apprenant dans l'ensemble des activités pédagogiques.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Février 2022
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour :
	Chef d'équipe reconnaissance risques radiologiques RAD 1	

II-4– Types d'évaluation

Quatre types d'évaluations sont utilisés dans la formation de chef d'équipe reconnaissance RAD :

Types d'évaluations	Objectifs de l'évaluation	Impacts de l'évaluation
Evaluation diagnostique	Acte pédagogique de mesure réalisé au début de la formation pour analyser le niveau de compétence de l'apprenant. Elle a lieu le premier jour de la formation en présentiel, sur des aspects théoriques et pratiques, couplée avec le résultat des QCM de FOAD.	<ul style="list-style-type: none"> - Valider des compétences déjà acquises. - Adapter le parcours de formation sur la base du bilan du diagnostic.
Autoévaluation accompagnée	Acte pédagogique de mesure réalisé par l'apprenant accompagné par un membre de l'équipe pédagogique en cours de formation destiné à : <ul style="list-style-type: none"> - Faire matérialiser et à faire prendre conscience à l'apprenant de son niveau de compétences - Développer la capacité de l'apprenant à activer et à articuler ses ressources - Confirmer ou pas l'atteinte du niveau requis 	<ul style="list-style-type: none"> - Déclencher chez l'apprenant la compréhension de ces évolutions ou de ces difficultés. - Développer la réflexivité. - Faire tracer via l'équipe pédagogique les évolutions ou les difficultés. - Proposer en coopération avec l'apprenant un plan d'actions adapté favorisant le développement des compétences.
Evaluation Formative critériée	Acte pédagogique de mesure réalisé en cours de formation après mise(s) en situation pour analyser le niveau des apprenants Phase administrative permettant de valider des compétences et/ou des blocs de compétences et de réaliser la synthèse des évaluations. Créer le plan de développement continu des compétences.	<ul style="list-style-type: none"> - Validation d'acquisitions de compétences et/ou des blocs de compétences. - Adapter le parcours de formation sur la base du résultat de l'évaluation formative critériée. - Proposer les actions de formation(s) adaptée(s) pour atteindre l'acquisition des compétences. - Proposer à la commission validant les diplômes la somme et la synthèse des évaluations permettant de délivrer (ou pas) le diplôme. - Assurer la traçabilité des évaluations réalisées tout au long du parcours de formation.
Evaluation sommative et certificative	Phase de synthèse des évaluations citées ci-dessus. La formation étant soumise à GNR, les critères d'évaluation du GNR seront donc strictement respectés.	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer à la commission validant les diplômes la somme et la synthèse des évaluations permettant de valider ou pas la certification.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Février 2022
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour :
	Chef d'équipe reconnaissance risques radiologiques RAD 1	

II-5– Délivrance du diplôme

La certification est un acte administratif délivré par une commission d'attribution qui vise à certifier que le niveau requis est atteint. La composition de cette commission est définie dans le GNR et comprend :

- Le directeur départemental du SDIS de la Loire ou son représentant, président
- Le coordinateur de stage de la session, rapporteur
- Un conseiller technique risques radiologiques extérieur au stage,
- Un membre de l'équipe pédagogique.

La délivrance du diplôme est assurée par le directeur du SDIS de la Loire, après délibération de la commission qui analyse la conformité de l'organisation de la formation et les résultats des évaluations fournies par l'équipe pédagogique via les portes-feuilles de compétence des apprenants.

Les compétences sont soumises à pondération. Certaines doivent être impérativement reconnues comme étant « acquises », d'autres pouvant être acceptées comme étant « en cours d'acquisition ».

Pour valider la formation, les compétences doivent être « acquises » pour les cases grisées et à minima être « en cours d'acquisition » pour les cases blanches.

Une « non acquisition » d'une compétence entraîne la non-validation de la formation en cours.

Les blocs de compétences validés restent acquis.


Un **plan de développement continu des compétences du chef d'équipe reconnaissance RAD**, intégré dans le livret individuel de suivi pédagogique (annexe 3) sera remis à l'apprenant et à son chef de centre. Il a pour objectif de dégager des axes d'amélioration de compétences tel que constaté en fin de formation.

II-6– Gestions des échecs

Les apprenants qui n'ont pas validé l'ensemble des compétences devront refaire deux mises en situation professionnelle lors d'un autre stage de chef d'équipe reconnaissance RAD ou d'un rattrapage organisé par le bureau de la formation dans le ou les domaines opérationnels concernés.

Avant cela, ils travailleront dans leur centre de secours afin de se préparer à l'acquisition des compétences manquantes, sous la supervision d'un RAD 2.

En cas de nouvel échec ils devront repasser entièrement la formation.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Février 2022
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour :
	Chef d'équipe reconnaissance risques radiologiques RAD 1	

II – 7 Dispense de formation

La dispense de formation a pour objectif de prendre en compte des compétences ou des expériences déjà acquises en vue d'obtenir le diplôme de chef d'équipe reconnaissance RAD.

A ce titre, l'agent dispose d'un livret de demande de dispense de formation (annexe 4) qu'il devra compléter. Cette demande sera présentée à la commission d'attribution. Cette commission statue sur l'acquisition de compétences liées aux activités et emplois, au regard des titres ou expériences déjà acquises.

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire



Contrôleur général Alain MAILHÉ

